

## Commune d'EMANVILLE (Eure)

### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Compte rendu de réunion du Conseil Municipal  
Séance du 04 octobre 2024 (convocation du 28 septembre 2024)

En exercices	Présents	Votants
15	11	12

Le vendredi quatre octobre deux mil vingt-quatre, à 19 heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis au nombre prescrit par le règlement sous la présidence de Monsieur le Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : Thierry DULUT, Françoise DUMONT, BLAISOT Katia, Benoit COMBE, Sandrine DE MAGALAHES, Gaëtan MONNIER, LOUVET Eric, Catherine DECAEN, Coralie GUIOT, Monique BOUNAUD, Sébastien GALLAND

**ETAIENT ABSENTS EXCUSES** : Cendrine CORDIER, PASQUET Katia donne pouvoir à BLAISOT Katia, Pierre MANIERE

**ETAIENT ABSENTS** : GIER Fabrice

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Sébastien GALLAND

Le Conseil Municipal n'ayant pas de remarque à propos du précédent compte-rendu de conseil Monsieur le Maire ouvre la séance et demande un complément à l'ordre du jour soit le choix de l'entreprise pour la révision du PLU.

#### **I. CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LA REVISION DU PLU**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une réunion de la commission d'appel d'offres s'est tenue le lundi 30 septembre dernier pour choisir l'entreprise qui sera chargée en tant que Maître d'œuvre de l'élaboration de la révision du PLU.

La société PLANIS a présenté une offre d'un montant de 36 745 € HT

La société GEOSTUDIO a présenté une offre d'un montant de 56 125 € HT

Après dépouillement des offres reçues, la commission a choisie l'entreprise PLANIS.

Le choix prend en compte l'équipe de travail qui suivra le projet, le délai d'exécution et l'historique de la société par rapport aux nombres de projet déjà réalisés dans ce domaine.

Après avoir entendu l'énoncé de Monsieur le Maire et les membres de la commission, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer ce marché et à mettre en œuvre le projet. Il sera demandé d'éventuelles subventions à tout organisme susceptible d'en prodiguer.

#### **II. AIDE FINANCIERE POUR LES ACTIVITES SPORTIVES ET CULTURELLES**

Monsieur le Maire rappelle que lors de la dernière réunion, un membre du Conseil Municipal avait suggéré la possibilité d'apporter une aide financière pour les enfants de la commune scolarisés adhérents d'une association sportive ou culturelle.

Cette solution permettrait de verser la subvention aux parents que le demandent et non pas aux associations directement.

Après avoir déterminé que cette aide serait attribuée :

- pour les enfants scolarisés de la commune de 3 à 18 ans,
- pour une seule activité par enfant,
- sur facture présentée, avec justificatif de domicile,
- sur demande écrite des parents (et un RIB fourni).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accorder **20 € par an** de participation communale dans les conditions ci-dessus énoncées aux parents qui en feront la demande et qui fourniront les documents nécessaires.

### III. RENOVATION DE LA SALLE DES ASSOCIATIONS : NOUVEAU DOSSIER 2024 – NOUVELLE DEMANDE DE SUBVENTIONS 2024

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération 20230902 qui l'autorisait à demander des devis et faire des demandes de subventions pour la rénovation de la Salle des Associations.

La délibération 20240303 venait compléter le dossier par l'ajout de deux devis supplémentaires.

Lors de la séance du mois de juillet, le conseil municipal a décidé d'abandonner le dossier en l'état et une délibération d'annulation de la demande de subventions n°20240707 a été transmise pour que soit annulée la subvention déjà accordée.

Monsieur le Maire souhaite présenter un projet plus complet tenant compte des demandes formulées par les membres du conseil.

Plusieurs devis ont été demandés pour :

Travaux et/ou matériel	Coût H.T.
l'isolation par l'extérieur,	23 471.00 €
la réfection des 2 toilettes (normes PMR),	4 083.58 €
la mise aux normes de l'électricité et du compteur	2 440.23 €
le changement des radiateurs,	2 199.74 €
Travaux de maçonnerie pour l'agrandissement des toilettes avec la création d'une nouvelle porte, d'un chemin d'accès, la suppression de la porte qui donne coté rue et la pose de carrelages intégral dans ces toilettes.	14 107.25 €
le changement des huisseries et l'ajout de nouvelles	12 354 €
l'isolation du faux plafond,	7 043.75 €
volets roulants en aluminium isolés	4 201.00 €
<b>Total</b>	<b>69 900.55 €</b>

Après avoir entendu la proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré le conseil municipal accepte à l'unanimité de présenter cette demande de travaux aux différents organismes pour y solliciter des subventions (DETR, Fond vert, Cœur de village...).

A réception des différentes réponses, le conseil municipal statuera sur les travaux à effectuer ou non.

Par ailleurs, les membres du Conseil souhaiteraient demander des devis pour faire l'estimation d'une éventuelle démolition pour comparer les coûts entre la rénovation projetée ci-avant et une éventuelle reconstruction totale.

### IV. MISE A JOUR DU DOCUMENT UNIQUE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001 portant création d'un document relatif à l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs ;

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de l'Eure en date du 27 Juin 2024,

Considérant que la mise en place du Document Unique est une obligation pour les collectivités territoriales ;

Considérant que dans le cadre de sa mission d'assistance aux Collectivités et Etablissements Publics affiliés dans le domaine de la prévention en hygiène et sécurité du travail, le Centre de Gestion de l'Eure avait proposé une intervention pour l'accompagnement des collectivités et établissements affiliés dans la réalisation du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels ;

Considérant que pour aboutir à des effets d'économie d'échelle, une mutualisation des procédures de passation des marchés et une garantie de même niveau de prestation pour l'ensemble des collectivités affiliées au Centre de Gestion de l'Eure désirant mettre en place le Document Unique, la formule du groupement de commandes serait la plus adaptée ;

Considérant la proposition de Monsieur le Maire en vue de la mise à jour du Document Unique d'évaluation des risques professionnels et après avoir pris connaissance de la convention constitutive du groupement de commandes relative au marché unique de prestations de réalisation de documents uniques d'évaluation des risques professionnels, arrêtée et proposée par le Conseil d'Administration du Centre de Gestion de l'Eure.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant d'adhésion à la convention constitutive du groupement de commandes dont les dispositions sont les suivantes :

- Le Centre de Gestion de l'Eure sera coordonnateur du groupement et chargé de procéder, dans le respect des règles prévues par le Code des Marchés Publics, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un prestataire.
- La commission d'appel d'offres compétente pour retenir le prestataire sera celle du Centre de Gestion de l'Eure.
- Le Centre de Gestion de l'Eure signera le marché, le notifiera et l'exécutera au nom de l'ensemble des membres du groupement, chaque membre du groupement s'engageant, dans la convention, à exécuter ses obligations à hauteur de ses besoins propres, tels qu'il les a préalablement déterminés dans l'avenant d'adhésion.

Précise que les crédits nécessaires à la réalisation du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels seront prévus au Budget Primitif.

## V. PARTICIPATION A L'ACTION « ELU.E.S RURALE.S RELAIS DE L'EGALITE » ET DESIGNATION D'UN ELU RELAIS AU SEIN DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le maire présente au conseil municipal,

L'initiative ERRE « Élu.e.s Ruraux Relais de l'Égalité », proposée par l'Association des Maires Ruraux de France (AMRF) :

Lors de son congrès national en septembre 2021, dédié à « La Femme, la République, la Commune », l'AMRF a lancé l'action ERRE, une démarche qui s'inscrit dans la lutte contre les violences conjugales initiée par le gouvernement en 2019.

Devant le fait alarmant que 54% des féminicides surviennent dans les zones rurales, l'AMRF vise à créer un réseau d'élus mobilisés pour lutter contre les violences intrafamiliales, tout en œuvrant pour l'égalité.

Une **formation gratuite spéciale « élus »** sera proposée à chaque élu(e) relais pour l'initier à l'accueil des personnes et savoir les orienter vers les services adaptés.

Ce **réseau regroupera** les élus relais communaux et d'autres acteurs impliqués dans le domaine afin de renforcer les synergies locales (exemple : La Gendarmerie, le CIDFF, DDDFE, Accueil Service, Familles Rurales, association Solidarité Femmes, etc.).

Le rôle de l'élu, en proximité, sera celui de « **RELAIS** » : **repérer et/ou recueillir la première parole de la victime, puis orienter et accompagner vers les structures spécialisées.**

Pour ce faire, l'élu relais municipal :

- Bénéficie d'une formation inédite créée spécialement pour les élus qui facilitera leur mission. Si les relais souhaitent se former sur d'autres compétences en lien avec leur mission, l'AMRF peut les orienter vers nos structures partenaires qui offrent aussi des formations liées au sujet
- Est identifié au sein de la commune : par livret d'accueil, panneau d'affichage, journal municipal, site de la commune par exemple
- Est joignable facilement (par un courriel, une boîte postale ou une boîte aux lettres en mairie)
- Reçoit les personnes dans un lieu sécurisé garantissant la confidentialité
- S'engage à respecter la confidentialité
- Met tout en œuvre pour entrer en relation avec des structures adaptées et y orienter la victime
- Peut mettre en place des actions de sensibilisation auprès de divers publics – prévention auprès des jeunes par exemple

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide de soutenir cette action et désigne Mme Françoise DUMONT, 1<sup>ère</sup> adjointe comme « élue rurale relais de l'Égalité » au sein du conseil municipal.

## VI. ABRIBUS

Pour répondre à la demande concernant l'éventuel agrandissement de l'abribus, Monsieur le Maire a fait établir des devis avec et sans bardages car il faut savoir avant tout s'il sera possible coller un autre abribus à l'existant et si les dimensions n'empièteront pas sur le parking.

La décision est donc reportée pour le moment.

## VII. ACHAT TABLES ET CHAISES POUR L'ECOLE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la fermeture de classe à Barquet, l'école d'Emanville accueille des enfants en CE1.

Le mobilier n'étant pas adapté à leur taille, il faut procéder à un achat de tables et de chaises.

Il sera inscrit 1 700 € au chapitre 21 à l'article 2184.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à 1 voix « CONTRE », 0 ABSTENTION, 11 voix « POUR » d'autoriser l'achat de ce mobilier et d'inscrire la dépense au BP 2024.

## VIII. DECISION MODIFICATIVE N°2 - BP COMMUNE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il faut ajuster le budget pour prendre en compte :

- l'attribution d'une aide aux parents pour les enfants qui ont des activités sportives et culturelles au chapitre 65,
- un achat de tables et de chaises pour l'école est nécessaire et doit être inscrit au chapitre 21.
- Il faut également prendre en compte un supplément à l'article 2151 pour le paiement des travaux rue Maubuisson,
- et pour ces mêmes travaux un fonds de concours doit être inscrit en recettes.

Pour ces raisons les opérations ci-dessous sont à inscrire :

DEPENSES			RECETTES		
Imputations	Crédits		Imputations	Crédits	
	Ouvert	Réduit		Ouvert	Réduit
<b>Fonctionnement</b>			<b>Investissement</b>		
<b>011 - Charges à caractère général</b>			<b>21 - Virement de la section d'exploitation</b>	8 800 €	
615221 - Bâtiments publics		8 950 €			
<b>023 - Virement à la section d'invest.</b>	8 800 €				
<b>65 - Charges de gestion courante</b>			<b>13 - Subventions d'investissement</b>		
65134 – Aides	1 000 €		13251 – Communauté de Communes	18 900 €	
65748 - Personnes de droit privé (Assoc.)		850 €			
<b>Investissement</b>					
2151 - Réseaux de voirie	26 000 €				
2184 - Mobilier	1 700 €				
<b>Sous -Total</b>	<b>36 600 €</b>	<b>9 800 €</b>	<b>Sous -Total</b>	<b>27 700 €</b>	<b>0 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>27 700 €</b>		<b>TOTAL</b>	<b>27 700 €</b>	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, autorise à l'unanimité la décision modificative telle qu'énuméré ci-dessus.

## QUESTIONS DIVERSES :

### 1. DECORATION DE NOEL

Il est demandé à Monsieur le Maire de bien vouloir prévoir le renouvellement des décorations prévues pour le sapin 2024.

### 2. PLAQUES DE RUE

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de changer les plaques de rue avec un modèle rouge comme la grille de la mairie afin d'ajouter un embellissement du village.

Cela permettra de rafraîchir les panneaux existants et d'ajouter des panneaux là où il en manque.

Un premier devis a été fourni pour la Fonderie Doutré pour 50 panneaux pour un montant de 2 675 € HT.

Il faudra ajouter les kits de fixations et ajuster les besoins en poteaux ou non.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal s'il peut approfondir le sujet.

Les membres du conseil sont dans l'ensemble favorables au projet.

### **3. AGENCE POSTALE**

Monsieur le Maire souhaite informer les membres du conseil que malgré les annonces faites par le gouvernement sur la baisse du budget alloué à La Poste pour la gestion des Agences Postales Communales pour le moment l'agence Postale d'Emanville n'est pas concernée.

### **4. CHANGEMENT DU JOUR DE REUNION DE CONSEIL**

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil s'ils seraient favorables au changement du jour de réunion de conseil pour le positionner le jeudi.

En effet, la secrétaire de mairie étant sur place le jeudi cela lui éviterait un voyage intercommunal pour revenir le vendredi.

Par ailleurs, quelques membres du conseil ne sont pas disponibles aisément le vendredi.

Et enfin, le vendredi est parfois utilisé pour partir en week-end de trois jours.

Quelques membres n'étant pas favorables au changement : la question est close.

### **5. VITESSE RUE SAINT-ETIENNE**

La commission travaux continue d'étudier les manières de réduire la vitesse dans la commune.

Monsieur le Maire indique au Conseil que le département ne souhaite pas intervenir dans cette démarche pour la rue Saint-Etienne par exemple bien que ce soit une départementale. Le département laisse le soin au Maire de prendre les décisions adéquates et en assumer la responsabilité et le coût.

Il faudrait également intervenir au niveau de la rue des laineries tant pour son état que pour la vitesse.

### **6. RPQS - RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX DE L'EAU ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil de leur transmettre le RPQS.

En effet, il s'avère que les tests réalisés révèlent de plus en plus de produits toxiques contenu dans l'eau potable et ce rapport y fait référence en plus d'indiquer la décomposition du coût de l'eau.

Ces problèmes vont entraîner des obligations de création de centrales de traitements par charbons actifs.

Ce document a pour objectif d'informer les usagers. Il est donc consultable en Mairie par tous.

### **7. COMMERCE**

A ce jour, Monsieur le Maire n'a pas d'information sur la possible réouverture ou non du commerce.

### **8. DEGRADATION DE L'ABRIBUS**

Pour le moment, il n'y a pas d'information au sujet de la plainte qui a été déposée par la commune pour les dégradations faites sur l'abribus situé devant la mairie.

### **9. MONUMENTS AUX MORTS**

Pour la cérémonie du 11 novembre, les maitresses d'école ont été invitées afin que les enfants scolarisés à Emanville puissent assister à la cérémonie.

Le projet d'aménagement et d'amélioration du monument aux morts est toujours d'actualité.

Par ailleurs, il a été étudié d'éventuellement le changer de place et/ou de sens par la route car c'est un peu dangereux lors des cérémonies. Cependant, dans les autres communes, il est tourné vers la route aussi.

Pour le moment, il ne sera pas déplacé.

Le pavement de l'allée est toujours prévu. Et le fleurissement sera amélioré.

### **10. REPAS DES ANCIENS**

Monsieur le Maire rappelle que le repas des anciens aura lieu le 20 octobre prochain et demande aux membres du conseil de bien vouloir être présents autant que possible.

## 11. ECLAIRAGE PUBLIC

Un membre du Conseil évoque la manière dont les nouveaux lampadaires éclairent le lotissement des Bleuets. Il semble qu'ils n'aient pas un rayon assez large. Ils éclairent beaucoup aux pieds des lampadaires et pas assez autour.

Monsieur le Maire explique que l'orientation est faite de manière à ce qu'ils n'éclairent pas les habitations et la puissance est également adaptée pour ne pas gêner non plus les habitations.

Cependant, il reste des zones d'ombres malgré la satisfaction dans l'ensemble des riverains.

## 12. LOCAL DE RANGEMENT

Un membre du Conseil évoque le problème du rangement du local associatif qui ne permet un accès facile au matériel utilisé par les associations.

Il est demandé également s'il au moment de la rénovation de salle des fêtes il serait possible de prévoir le changement de la porte de ce local.

## 13. ECLAIRAGE RUE SAINT-ETIENNE

Il est évoqué la panne d'éclairage en cours sur la rue Saint-Etienne et au niveau de l'abribus. Cela représente un danger pour les enfants qui se rendent aux cars le matin et qui en descendent le soir.

En effet, il y a une panne sur le réseau.

Un système provisoire va être installé le temps des réparations du réseau.

## 14. ENTRETIEN DES TROTTOIRS

Il est rappelé que l'entretien des trottoirs doit être fait par les particuliers.

## 15. ENTRETIEN DU CHEMIN PRES DU TERRAIN DE PETANQUE

Il est rappelé que l'entretien des haies doit être fait par les particuliers.

Par ailleurs, un membre du conseil demande s'il est possible de stabiliser les chemins voire de les gravillonner.

N'ayant plus d'autre question, Monsieur le Maire déclare la séance levée à 21h10.

<b>DULUT THIERRY</b>	<b>DUMONT Françoise</b>	<b>BLAISOT KATIA</b>
<i>PASQUET KATIA</i> <i>XXXXXXXXXXXXXXXX</i>	<b>BOURNAUD Monique</b>	<b>COMBE BENOIT</b>
<i>CORDIER Cendrine</i> <i>XXXXXXXXXXXXXXXX</i>	<b>DE MAGALHAES Sandrine</b>	<b>DECAEN Catherine</b>
<b>GALLAND Sébastien</b>	<i>GIER Fabrice</i> <i>XXXXXXXXXXXXXXXX</i>	<b>GUIOT Coralie</b>
<b>LOUVET Eric</b>	<i>MANIERE Pierre</i> <i>XXXXXXXXXXXXXXXX</i>	<b>MONNIER Gaëtan</b>